

Communiqué de presse

Mardi 13 novembre 2012

Le Parc naturel régional de Camargue vous invite à la signature du Contrat de delta Camargue

Vendredi 16 novembre à 15h00
Mas du Pont de Rousty - Arles

Vendredi 16 novembre, le Préfet de Région, le Président de Région, le Président du Département, le Directeur général de l'Agence de l'eau et les 22 maîtres d'ouvrages du programme d'actions représentant tous les usages de l'eau en Camargue vont signer le Contrat de Delta de Camargue.

Conclu pour une durée de 6 ans, il porte sur un montant de près de 22 millions d'euros qui financent un programme d'actions comportant 63 opérations pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques de l'ensemble du delta du Rhône. Elles portent sur la gestion des ressources, la lutte contre la pollution, la gouvernance, la sensibilisation du public, la protection des zones humides, mais aussi la préservation du littoral et de la pêche en mer.

C'est la première fois en France qu'un contrat de cette envergure est signé, en accord avec tous les acteurs concernés, pour la gestion d'une zone humide.

En effet, parler de l'eau en Camargue, c'est évoquer sa quête incessante pour la riziculture, la saliculture, la pêche, la chasse et l'ensemble des activités humaines. Mais c'est aussi évoquer la protection nécessaire des biens et des personnes contre les incursions de la Méditerranée ou les débordements du Rhône. Les Camarguais en ont acquis une maîtrise technique : par la construction de digues, de stations de pompes, de canaux... façonnant ainsi les paysages.

Il en résulte un rapport passionnel avec l'eau, induisant par le passé de nombreux débats et parfois des conflits d'usages pour disposer d'une eau douce, saumâtre ou salée de qualité et en quantité suffisante, à la période désirée.

Après un large dialogue engagé par le Parc naturel régional de Camargue dès 2003 avec l'ensemble des usagers et professionnels, cette omniprésence de l'eau et cette interdépendance des milieux ont finalement imposé une solidarité territoriale. Elle s'exprime aujourd'hui au travers d'une démarche territoriale globale et partenariale : le « Contrat de Delta ».